



## ETUDIANTS - SALARIES:

**Imposons notre droit aux études**

### LES ETUDIANTS SALARIES EN LUTTE CONTRE LA LOI FAURE

#### Ce qu'est la loi :

— continuation de la politique de rentabilisation de l'université au service du patronat. A cela, les étudiants salariés répondent en luttant sur la définition des Unités d'Enseignement et de Recherche, sur leur forme et leur contenu, sur le mode de contrôle des connaissances qui apparaît comme une sélection sociale accrue ;

— tentative d'intégration du mouvement par la « participation ». Les étudiants salariés ne participeront pas ! Ils lutteront pour empêcher les pouvoirs en place à tous les niveaux de faire de l'Université une fabrique de chômeurs d'où ne s'échappent qu'une minorité de privilégiés.

#### Ce que la loi signifie pour les étudiants salariés:

— le contrôle continu des connaissances signifie l'élimination des étudiants salariés à brève échéance si des modalités d'enseignement adaptées ne leur sont pas offertes;

— l'année et la journée continues sont la remise en cause du droit au repos, aux loisirs, aux vacances: la seule réponse est une réduction rémunérée du temps de travail, prise en charge par l'Etat, pour poursuivre des études;

— les enseignements spéciaux risquent fort de conduire à des sous-diplômes (T.P. confiés à des moniteurs et non à des enseignants).

#### Des objectifs de lutte:

1. Réduction rémunérée du temps de travail prise en charge par une Caisse Nationale d'éducation permanente, pour permettre aux salariés étudiants d'avoir des conditions d'études normales.

2. Modalités d'enseignement adaptées, oui, mais pas de ghettos d'étudiants salariés, pas de formation accélérée, pas de sous-diplômes.

3. Contre toute sélection cachée au niveau des inscriptions.

4. Contre une formation spécialisée et parcellaire, pour un enseignement théorique et pratique permettant l'analyse et la synthèse, formant l'esprit critique.

5. Pour les libertés syndicales et politiques à l'Université.

*Comité de Liaison des Etudiants Salariés.*

*(L'Étudiant de France, décembre 1968)*